

**Assemblée générale**

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 novembre 2003Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 17<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 21 octobre 2003, à 15 heures

*Présidente* : Mme Zubčević..... (Vice-Présidente)..... (Croatie)  
*puis* : Mme Cronenberg-Mossberg (Vice-Présidente)..... (Suède)

**Sommaire**

Point 95 de l'ordre du jour : Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (*suite*)

Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)

Point 97 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

b) Coopération économique et technique entre pays en développement (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Chowdhury (Bangladesh), Mme Zubčević (Croatie), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 95 de l'ordre du jour : Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable (suite)** [A/58/3 (Part. I), A/58/204, 210, 337 et 362 et A/C.2/58/5 et 6]

**Point 96 de l'ordre du jour : Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (suite)**

**Point 94 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable**

**d) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** [A/58/3 (Part I), A/58/170, 303 et 304, et A/C.2/58/4]

1. **M. Latheef** (Maldives) dit que le développement durable et la protection de l'environnement ont une relation directe avec l'existence même de son pays. Les changements climatiques ont entraîné une érosion étendue des plages et le blanchissement des coraux, menaçant le tourisme et la pêche, industries essentielles de l'économie des Maldives. La présence de sel dans les aquifères détruit la végétation et a des incidences sur la viabilité des établissements sur de nombreuses îles. Relever ces défis constitue une priorité absolue pour les Maldives, mais leur aptitude à le faire reste limitée. À cet effet, un partenariat mondial, assorti de responsabilités et d'engagements partagés au niveau le plus élevé est nécessaire.

2. Les engagements pris au titre du Programme d'action de la Barbade de 1994 n'ont pas été honorés. La nécessité d'accorder un traitement spécial aux petits États insulaires en développement a de nouveau été réaffirmée lors du Sommet mondial pour le développement durable et la délégation des Maldives espère que la réunion internationale de Maurice, qui se tiendra en 2004, incitera la communauté internationale à renouveler ses engagements et à commencer à

honorer les promesses faites à la Barbade et à Johannesburg.

3. Notant qu'il est extrêmement important que les petits États insulaires participent à la douzième session de la Commission du développement durable, qui préparera la réunion de Maurice, ainsi qu'à cette dernière réunion, l'intervenant demande à la communauté internationale de verser des contributions généreuses au fonds volontaire créé dans cet objectif. Il est particulièrement important que la réunion de Maurice aborde les problèmes des petits États insulaires en développement et envisage un traitement particulier à leur intention. Les critères fixés pour mesurer le développement des petits États insulaires doivent tenir compte de leurs vulnérabilités et de leurs handicaps structurels. La réunion de Maurice offrira à la communauté internationale une excellente occasion de formuler un ensemble de principes directeurs qui pourront être utilisés par les organismes compétents du système des Nations Unies en vue de déterminer l'état de développement des pays insulaires. Enfin, il convient d'étudier en priorité les préoccupations des petits États insulaires en développement dans le domaine de la sécurité, afin d'éviter les attaques terroristes.

4. **M. Saint-Arnaud** (Canada), dit que le développement durable demeure un défi pour la communauté internationale. On reconnaît universellement que les relations qui existent entre la viabilité économique, sociale et écologique sont complexes et d'une importance vitale et qu'il reste encore à faire pour que la communauté internationale puisse intégrer ces éléments. Néanmoins, avec Action 21, les objectifs de développement du Millénaire et le Plan de Johannesburg, la communauté internationale dispose d'un cadre de politiques générales pour promouvoir le développement durable. Elle doit continuer à axer ses efforts sur les problèmes de mise en œuvre.

5. Le Canada, pour sa part, a déjà mené à bien certaines des initiatives annoncées lors du Sommet de Johannesburg et en met de nombreuses autres en œuvre. Ainsi, il a presque doublé son financement annuel au Programme des Nations Unies pour l'environnement et a ratifié le Protocole de Kyoto en décembre 2002. Il investira trois millions de dollars dans l'initiative sur les relations entre la santé et l'environnement lancée au Sommet de Johannesburg et a accédé à la Convention de Rotterdam sur la

procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, imposant ainsi des contrôles plus rigoureux sur les exportations de certains produits chimiques et pesticides. En outre, comme suite à l'engagement pris par le Gouvernement canadien de protéger la biodiversité, le projet de loi sur les espèces en péril est entré en vigueur en décembre 2002; en 2003, le Canada a confirmé l'engagement qu'il avait pris d'accroître son aide publique au développement de 8 % par an, afin de la doubler d'ici 2010.

6. Compte tenu de l'ampleur du programme de travail issu du Sommet mondial pour le développement durable, il appartient aux gouvernements de l'exécuter, de concert avec une vaste gamme d'institutions spécialisées et d'organisations; les organismes d'assistance et de financement bilatéraux et multilatéraux ont également un rôle important à jouer pour appuyer la mise en œuvre, sur le plan national, des engagements issus du Sommet. L'Agence canadienne de développement international et le Centre de recherche pour le développement international dont le siège est au Canada participent activement à cette entreprise. La Commission du développement durable a également un rôle particulier à jouer pour promouvoir l'application des textes issus du Sommet de Johannesburg. Lors de sa douzième session, consacrée à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, la Commission devra faire la preuve de son aptitude à innover et à mieux assurer la réalisation d'un développement durable dans ces secteurs.

7. Sur le plan national, les départements ministériels et organismes canadiens ont conçu et lancé des plans d'exécution dans leurs domaines de compétence et un comité de coordination des questions d'environnement et de développement durable, composé de vice-ministres ainsi que divers sous-comités s'emploient à promouvoir le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Le Gouvernement canadien continue à œuvrer avec tous les partenaires compétents à tous les niveaux pour faire en sorte qu'il soit pleinement donné suite aux décisions prises lors du Sommet mondial. Il continuera à prendre des décisions nationales de politique générale et à chercher à constituer des partenariats novateurs pour promouvoir le développement durable sur son territoire et à l'étranger, puisque l'avenir commun de l'humanité

dépend de la mise en œuvre diligente des engagements pris à Johannesburg.

8. **M. Heng** (Singapour) dit que, l'économie et l'environnement de la plupart des petits États insulaires en développement étant vulnérables, la communauté internationale doit appuyer ces États dans les efforts qu'ils déploient pour s'adapter à la mondialisation et parvenir au développement durable. La mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade laisse à désirer. Il a été difficile de mobiliser un financement et tous les acteurs se sont généralement montrés peu disposés à honorer leurs engagements. Les pays donateurs ont été critiqués parce qu'ils ont cherché à promouvoir leurs intérêts, qui ne tiennent pas compte de la situation des petits États insulaires en développement alors que les pays bénéficiaires, en raison de leur faible superficie et de leur manque de ressources, n'ont pas pu aborder les projets dans leur ensemble, comme il l'aurait fallu. En conséquence, la délégation singapourienne se prononce en faveur d'un examen complet et approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade et est attachée aux travaux préparatoires qui aboutiront à la réunion internationale de Maurice en 2004. À cet effet, elle souscrit à la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande au nom des États membres du Forum des îles du Pacifique, tendant à ce que la réunion internationale de Maurice examine les progrès, ou le maintien du statu quo s'agissant du Programme de la Barbade, et à ce qu'un appui positif soit mobilisé aux fins de la mise en œuvre du Programme et de la réalisation de ses objectifs.

9. **M. Barnwell** (Guyana), notant que le Guyana est pleinement attaché au développement durable, dit que sa stratégie de développement comprend des éléments fondamentaux d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade. Les programmes économiques et sociaux du Guyana sont axés sur la réduction de la pauvreté et du chômage, la fourniture accrue de services sociaux à toutes les communautés, l'égalité entre les sexes et la réalisation de la sécurité alimentaire. Des programmes de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles ont permis d'améliorer très nettement la situation du point de vue écologique dans les secteurs de la sylviculture, de l'extraction minière, de l'agriculture et des industries. Le Guyana, qui a pris à cœur ces engagements en vertu de conventions et de réunions internationales cherche à améliorer le niveau de vie de ses citoyens, tout en contribuant à rendre la planète

plus sûre pour tous. Toutefois, ses efforts sont gravement entravés par le manque de ressources humaines, matérielles et financières.

10. Il est regrettable que la communauté internationale n'ait pas honoré ses engagements en vertu de la Déclaration de la Barbade, consistant à transférer des ressources financières et des techniques écologiquement rationnelles à des conditions de faveur aux pays en développement. Bien au contraire, les maigres ressources que ces pays économiquement désavantagés peuvent obtenir déclinent dans le cadre des actuels arrangements commerciaux injustes et durs. De fait, une évaluation des réalisations pendant les 10 premières années du Programme d'action de la Barbade révèle qu'il est important que les petits États insulaires en développement, vulnérables sur les plans écologique et économique, en raison de leurs caractéristiques géographiques et de l'environnement économique international hostile disposent d'un programme d'action commun. Se référant au rapport sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'intervenant dit que le Guyana tirera parti des nouvelles ressources disponibles dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial et se félicite de la décision de la Conférence des parties à la Convention, lors de sa sixième session, tendant à accepter que le Fonds joue le rôle de mécanisme financier de la Convention.

11. **M. Levald** (Norvège) dit que la communauté internationale doit intensifier ses efforts si l'on veut atteindre les objectifs et buts convenus pendant et après le Sommet de Johannesburg. La présidence norvégienne de la Commission du développement durable s'est fixé comme priorité de maintenir l'élan politique de Johannesburg, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains. Des progrès dans ces domaines aideront à atteindre les objectifs dans d'autres secteurs importants comme la santé, l'éducation, l'égalité entre les sexes et la diversité biologique, ce qui, à son tour, contribuera à la réduction de la pauvreté. Les nouvelles méthodes de travail de la Commission offrent la possibilité de revitaliser son rôle en tant qu'organe de haut niveau pour le dialogue politique relatif au développement durable dans le cadre du système des Nations Unies. La Commission, dont l'ordre du jour pour 2003-2004 ne

comporte que trois grandes questions, fera vraisemblablement preuve de davantage de concentration et adoptera des solutions pragmatiques. La participation d'une large gamme de ministres aux travaux de la Commission est cruciale; tel est le cas notamment pour les ministres compétents dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des établissements humains et du financement international du développement. En outre, la participation active de toutes les parties prenantes est essentielle. La session doit stimuler un dialogue interactif entre toutes les catégories de participants, favoriser les alliances et partenariats entre organisations intergouvernementales, institutions internationales de financement, gouvernements, société civile et secteur privé.

12. Passant à l'aide au développement, M. Levald constate que la communauté internationale a la responsabilité spéciale de fournir un appui technique et financier aux pays en développement, sur la base de leurs propres priorités. L'APD a décliné régulièrement pendant les années 90. Il faudra 50 milliards de dollars supplémentaires par an, si l'on veut atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Il est essentiel que tous les États honorent les engagements qu'ils ont pris en vertu du Plan de Johannesburg et du consensus de Monterrey. Le Gouvernement norvégien s'est engagé; à porter son APD à 1 % du produit national brut en 2005. Toutefois, la seule aide au développement ne pourra pas surmonter les obstacles au développement durable. Les gouvernements doivent donner la priorité à l'investissement dans les ressources humaines et à des politiques de réduction de la pauvreté et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la participation locale à la prise de décision. Il faut également disposer d'un système des Nations Unies fort et compétent pour qu'il coopère avec les partenaires nationaux et les autres partenaires internationaux en faveur du développement durable. La crédibilité du système multilatéral dépend de la mesure dans laquelle il améliorera la vie quotidienne des populations.

13. **M. Troost** [(Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] dit que les projets de l'UNESCO spécifiquement destinés à aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre le Programme d'action de la Barbade concernent les domaines de compétence de l'UNESCO, à savoir la culture, les sciences de base et naturelles, les sciences sociales et humaines, la communication et

l'éducation. La Conférence générale de l'UNESCO a mis en place, en 1996, le programme intersectoriel concernant les régions côtières et les petites îles, axé essentiellement entre autres sur la vie durable dans les îles, la planification pour l'évolution des côtes, la réduction de la pauvreté et la sécurité de tous, ainsi que l'emploi des techniques de communication nouvelles et déjà utilisées en vue de favoriser la participation effective de la société civile, y compris la jeunesse, au développement durable des îles. Ces 12 derniers mois, l'UNESCO a pris un certain nombre de mesures comme suite au Sommet mondial pour le développement durable; elle a notamment désigné un coordonnateur chargé d'examiner l'exécution du Programme d'action de la Barbade 10 ans après son adoption et a élaboré et lancé un site Web interactif sur les petites îles.

14. L'UNESCO examine les activités qu'elle a réalisées au sujet des petits États insulaires en développement ces 10 dernières années et se rend compte qu'elle ne doit pas se borner à recueillir des données sur les activités déjà réalisées. S'il est essentiel de dresser un bilan et de tirer des enseignements des expériences passées, il est encore plus important de progresser au cours de débats axés vers l'avenir. Un document succinct intitulé « Les petites îles : l'avenir, après 2004 » a été établi et sera examiné périodiquement dans le cadre des préparatifs de la réunion de 2004 à Maurice.

15. Lorsqu'elle contribuera à une nouvelle politique et à un nouvel engagement pour les petits États insulaires en développement, l'UNESCO continuera à œuvrer dans les secteurs de la culture, de la science, de la communication et de l'éducation. Une attention particulière sera accordée aux activités intersectorielles, interrégionales et associant plusieurs générations. La participation de la jeunesse sera vraisemblablement vitale pour le développement des petits États insulaires en développement.

16. **Mme Al-Saïe** (Bahreïn) dit que l'élimination de la pauvreté est la clef du développement durable et que la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable sensibilisera à la nécessité d'améliorer l'éducation dans le monde entier. Un financement accru de la communauté internationale ainsi qu'une plus grande participation des organisations non gouvernementales compétentes sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire, assurer une éducation primaire et une éducation de

base universelle d'ici 2015. De plus, la délégation du Bahreïn est convaincue que les efforts nationaux permettront de fournir une éducation à toutes les couches de la société, conformément à la Déclaration mondiale de Dakar, sur l'éducation pour tous.

17. Le développement durable exige l'égalité entre les sexes dans les domaines de l'éducation et de la formation. Le Bahreïn fournit un enseignement gratuit à tous ses citoyens du niveau élémentaire jusqu'au niveau supérieur. Des bourses sont offertes aux jeunes pour qu'ils poursuivent leurs études à l'étranger dans des universités réputées, de manière à acquérir des compétences et contribuer ainsi à la réalisation du développement durable. Le Bahreïn a également ratifié les protocoles et conventions internationaux sur l'enseignement et a participé à des conférences régionales et internationales sur des sujets spécialisés. Enfin, l'intervenante lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette davantage de ressources financières et des nouvelles technologies à la disposition des pays en développement, pour les aider dans leurs efforts en vue du développement durable.

18. **M. Fonseca** (Cap-Vert) constate que le Cap-Vert a accueilli la réunion préparatoire des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'Océan indien, de la Méditerranée et de la Mer de Chine méridionale à la réunion internationale de Maurice. Cette réunion préparatoire a examiné les obstacles qui ne sont pas communs à d'autres groupes régionaux de l'Alliance des petits États insulaires, dont la diversité de la région et les différences de niveau de développement. Les participants à la réunion préparatoire ont également débattu des nouveaux problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement et accroissent leur vulnérabilité. Les préparatifs de la réunion internationale se déroulent comme prévu.

19. Le système des Nations Unies doit être félicité pour avoir maintenu une prise de conscience élevée au niveau international des petits États insulaires en développement et pour avoir abordé les inconvénients spécifiques dont ils pâtissent. Toutefois, la sensibilisation n'est pas suffisante. Ces États, en tant que catégorie particulière, méritent un traitement particulier, à la mesure des inconvénients dont ils pâtissent. Il reste donc beaucoup à faire à cet effet. Le Gouvernement cap-verdien espère que la réunion de Maurice marquera une étape dans le traitement

différencié des pays en développement. Il importe que les préférences de tous les petits États insulaires en développement en matière d'accès aux marchés soient préservées, car il s'agit d'une condition préalable indispensable à leur viabilité économique. Leurs handicaps permanents justifient des réactions permanentes. Certains des États jouissent d'un traitement spécial parce qu'ils sont au nombre des États les moins avancés, mais il existe encore des secteurs de la coopération internationale où la notion d'insularité est absente. Ainsi, les petits États insulaires en développement en tant que groupe n'ont pas pu plaider leur cause dans le cadre des débats que l'OMC a menés dans le cadre de son programme sur les petites économies.

20. Les États insulaires qui sont également pays moins avancés souffrent d'un double handicap et il convient d'évaluer avec soin si un petit État insulaire en développement doit quitter le groupe des pays les moins avancés. La réunion préparatoire de Cap-Vert a fait apparaître l'importance du critère de vulnérabilité économique pour l'examen de la liste des pays les moins avancés. La perte des avantages concédés aux pays les moins avancés pourrait annuler les résultats positifs qui motivent l'élimination du pays en question du groupe des pays les moins avancés.

21. La délégation du Cap-Vert note le succès de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et se félicite de ce que le Fonds pour la protection de l'environnement ait été retenu comme mécanisme financier de la Convention. Le Cap-Vert a, de tout temps, compris la nécessité de lutter contre les effets néfastes de la sécheresse et de la désertification; de fait, il a été le deuxième pays à ratifier la Convention. En 1998, il a adopté un plan national de lutte contre la désertification, dont le succès nécessite le financement de partenaires de développement. L'une des optiques du Cap-Vert est de rechercher une action intégrée au titre de la suite donnée aux conventions adoptées depuis la Conférence de Rio, en particulier la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Des programmes importants sont réalisés avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, du PNUD, de l'Allemagne et des Pays-Bas. La lutte contre la désertification est un élément important du développement durable en plus d'être un problème écologique. C'est un secteur où l'APD et toutes les

autres formes de coopération sont justifiées, sans nul doute.

22. **Mme Kumela** (Éthiopie) est satisfaite de constater qu'en matière de développement durable il est davantage prêté attention aux réalisations concrètes. Elle salue la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale et la décision du Conseil économique et social d'établir une liste de questions transversales et un programme de travail pluriannuel qui sera examiné lors du débat qu'il consacre aux questions de coordination. Elle se félicite également de l'activité déployée par d'autres organismes du système des Nations Unies s'agissant de la suite donnée au Sommet de Johannesburg.

23. Les décisions prises par la Commission du développement durable à sa onzième session, s'agissant de son programme de travail et de l'organisation de ses travaux faciliteront la mise en œuvre à tous les niveaux. Le développement durable ne concerne toujours pas de nombreux pays d'Afrique; toutefois, les engagements pris par la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par l'Afrique en matière de développement durable sont énoncés au chapitre VIII du Plan de Johannesburg. C'est à juste titre que la Commission du développement durable a décidé de continuer à mettre l'accent sur l'Afrique dans son nouveau programme de travail; la décision d'inviter des commissions régionales à tenir des réunions régionales sur la suite donnée aux décisions est également importante. Lors de la réunion régionale pour l'Afrique qui doit se tenir en décembre 2003, on tiendra par exemple un examen critique des progrès faits dans la réalisation des objectifs énoncés à Johannesburg. Il faudrait renforcer les ressources de la Commission économique pour l'Afrique à cet égard. La proposition du Secrétaire général tendant à utiliser les ressources allouées aux groupes spéciaux de travail de la Commission du développement durable pour la tenue de réunions régionales mérite d'être saluée.

24. **M. Nikitov** (Ukraine) dit qu'après Johannesburg, il est essentiel que les efforts des États membres soient étayés par les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La délégation ukrainienne convient donc, avec le Secrétaire général, que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination doit continuer à favoriser la coordination interinstitutions. Elle apprécie les efforts déployés par les organismes des Nations

Unies pour prendre en compte le développement durable et les objectifs contenus dans leurs mécanismes de planification et leurs projets de pays et se félicite du nouveau programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable.

25. En mai, l'Ukraine a accueilli la cinquième conférence ministérielle de la Commission économique pour l'Europe, sur l'environnement pour l'Europe. Les engagements pris lors de cette conférence donnent suite aux conclusions du Sommet de Johannesburg et sont nettement allés au-delà dans certains domaines.

26. Le Plan de Johannesburg a reconnu que les pays sont responsables au premier chef de leur développement. Le Président de l'Ukraine a été à la tête des efforts nationaux aux fins du développement durable. Le Conseil national du développement durable qui vient d'être créé doit concevoir des stratégies nationales et suivre leur mise en œuvre. Le Gouvernement ukrainien a également lancé un programme national complet sur la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet de Johannesburg. Le programme sert de schéma pour parvenir à un consensus national et promouvoir la croissance économique, le développement social et un environnement sain.

27. Une croissance économique soutenue est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La délégation ukrainienne constate donc avec satisfaction que l'Ukraine a recouvré son dynamisme économique au cours des quatre dernières années. Toutefois, le processus de développement est entravé par les conséquences persistantes de la catastrophe de Tchernobyl; à l'heure actuelle, les dépenses nationales d'urgence dépassent les 130 milliards de dollars. Il est décourageant de constater qu'un certain nombre de projets relatifs à Tchernobyl, lancés dans le cadre de la nouvelle stratégie des Nations Unies pour Tchernobyl ne disposent pas de financement. La délégation ukrainienne lance un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle appuie les efforts déployés par l'Ukraine en vue d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

28. Étant donné qu'un accès accru aux marchés mondiaux facilite la réalisation des objectifs du développement durable, l'OMC devrait être transformée en institution réellement universelle; à cet égard, l'Ukraine espère que sa candidature à l'OMC

bénéficiera d'un large appui. La réduction des problèmes de la dette des pays en développement et en transition aiderait également à renforcer les capacités nationales et faciliterait le développement durable. La conversion de la dette en projets relatifs au développement durable, proposée par le Président de l'Ukraine au Sommet de Johannesburg est reflétée dans le plan de Johannesburg; cette modalité, si elle était davantage utilisée, aurait des incidences positives sur la croissance économique et l'amélioration de l'environnement dans les pays endettés.

29. **Mme Gebre-Egziabher** (Programme des Nations Unies pour les établissements humains) dit que le programme de renforcement des capacités élaboré par Habitat, comme suite au chapitre 28 d'Action 21 demande aux autorités locales d'introduire un « action 21 local » dans leur communauté. Le programme appuie des villes prioritaires au Kenya, au Maroc et au Viet Nam afin de promouvoir la bonne gouvernance en milieu urbain, en particulier en réalisant des plans relatifs à l'environnement, qui ont des incidences tangibles sur les communautés à faible revenu. Habitat promeut des plans d'action analogues dans d'autres pays, avec l'appui du Gouvernement belge et d'autres organismes belges.

30. Habitat s'emploie énergiquement à s'acquitter du mandat qui lui a été confié lors du Sommet de Johannesburg, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. L'on comprend mieux actuellement les problèmes fondamentaux de gouvernance en milieu urbain qui se posent en matière de fourniture de services de base ainsi que la nécessité de décentraliser les fonctions de l'administration publique et d'assurer la participation des collectivités locales. Maintenant, on doit s'employer à concrétiser ces notions dans les politiques nationales et à démontrer leur validité au niveau local.

31. Habitat a créé un service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures, en vue d'assurer la réalisation des objectifs arrêtés à Johannesburg et un fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, auquel elle a affecté un crédit initial de un million de dollars. La Commission du développement durable a décidé de consacrer sa session aux questions de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains et il convient d'avoir à l'esprit les relations entre ces trois éléments, car ceci a d'importantes incidences pour l'établissement de rapports et la mise en œuvre de projets.

32. S'agissant des partenariats, 11 propositions concernant la constitution d'une coalition en vue d'une urbanisation durable ont été approuvées et la plupart d'entre elles sont mises en œuvre par Habitat et ses partenaires; on peut en voir deux exemples dans les initiatives concernant « l'eau pour les villes d'Asie » et les « partenariats pour des villes d'Afrique durables ».

33. Habitat estime que d'autres organismes d'exécution doivent participer au processus de la Commission du développement durable, auquel les gouvernements et le secteur de l'environnement contribuent essentiellement à l'heure présente. Les ministères chargés des questions d'eau, d'assainissement et des établissements humains ainsi que les pouvoirs publics locaux devraient participer aux préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable.

34. *Mme Cronenberg-Mossberg (Suède)*  
*Vice-Présidente, prend la présidence.*

**Point 97 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)**

**b) Coopération économique et technique entre pays en développement (suite)** [A/58/39 (Suppl.), A/58/204, 319 et 345]

35. **M. Anwarul Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), fait valoir que le Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires et le Programme d'action d'Almaty qui vient d'être adopté à l'intention des États en développement sans littoral, souligne l'importance de la coopération Sud-Sud en matière de mise en œuvre. S'agissant de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, l'intervenant déclare que le potentiel évoqué pour les pays les moins avancés s'applique également aux petits États insulaires et aux États en développement sans littoral. Il signale également qu'une concentration accrue dans le domaine du développement social a généré des avantages considérables pour les pays les plus vulnérables.

36. Le document A/58/319 souligne les contributions des organisations régionales et sous-régionales dans la promotion de la coopération Sud-Sud dans de nombreux secteurs. Au cours des 25 dernières années,

le commerce international a représenté 40 % du commerce total des pays en développement; toutefois, il existe d'importantes variations dans les résultats des diverses régions et entre les groupes les plus vulnérables.

37. Le potentiel d'accroissement de l'aide aux développements des échanges et des investissements fournie par la communauté traditionnelle des donateurs doit être étudié avec vigueur et détermination. Le rôle de pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine continuera à être déterminant.

38. Il est difficile de déterminer l'ampleur de la coopération Sud-Sud, faute de données officielles exhaustives sur l'appui fourni aux fins de la coopération économique et technique. L'intervenant prie instamment les gouvernements de constituer des bases de données sur la coopération avec les pays en développement, à l'échelon régional et autre et de diffuser des renseignements sur la nature et l'ampleur de la coopération qu'ils souhaitent promouvoir. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du Programme des Nations Unies pour le développement devrait constituer une base de données où les pays les plus vulnérables pourraient identifier des offres de coopération et d'appui.

39. Le système des Nations Unies a joué un rôle clef dans la promotion de la coopération Sud-Sud, de concert avec les organisations non gouvernementales et la société civile, qui sont les champions véritables de la coopération Sud-Sud. Dans de nombreux cas, elles ont encouragé la participation des gouvernements et d'autres parties prenantes. Le secteur privé peut jouer un rôle significatif dans des secteurs donnés et la relation entre donateurs, organisations non gouvernementales et secteur privé dans la coopération Sud-Sud accroît le potentiel de cette coopération de manière exponentielle. Des possibilités s'offriront aux pays marginalisés et permettront leur intégration dans l'économie mondiale. Il est donc important de considérer la coopération Sud-Sud comme une possibilité stratégique pour la mise en œuvre intégrale et effective des programmes d'action internationaux.

40. En conclusion, l'intervenant se félicite de la proposition contenue dans le document A/58/345, tendant à proclamer une décennie internationale de la coopération Sud-Sud, qui coïnciderait avec le calendrier suivi pour les objectifs de développement du Millénaire et serait axée sur les besoins des pays en



développement les moins avancés, sans littoral, ainsi que des petits États insulaires.

41. **M. Ekoko** [Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement (PNUD)] dit que le rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa dernière session (A/58/39) met l'accent sur la nécessité de réaffirmer l'attachement international envers la coopération Sud-Sud. Il présente également les enseignements tirés ces 25 dernières années et signale que les alliances bilatérales traditionnelles doivent être renforcées avec des partenariats plus larges associant le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.

42. Le rapport du Secrétaire général présenté sous la cote A/58/345 souligne la nécessité de sensibiliser l'opinion publique du monde en développement et ses partenaires de développement de l'importance de l'autonomie collective, ce qui leur permettra de contribuer significativement à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Se référant à la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ou à la Décennie internationale de la coopération Sud-Sud qu'il est envisagé de proclamer, l'intervenant dit que, par le passé, de telles années ou décennies ont aidé à axer l'attention des dirigeants à divers niveaux sur des questions d'importance économique, sociale et politique.

43. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/58/319) examine en particulier la coopération concernant les accords monétaires, financiers, commerciaux et en matière d'investissements, pendant la période biennale 2001-2002. Au nombre des progrès encourageants notés par le Secrétaire général, on trouve la participation croissante du secteur privé et de la société civile à la coopération Sud-Sud. Le rapport note également que la coopération Sud-Sud demeure essentielle pour les activités du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies. L'intervenant souligne le fait, évoqué au paragraphe 53, qu'au cours des deux dernières années, le PNUD a encouragé la constitution de réseaux Internet, ce qui a permis de renforcer les échanges d'informations quotidiens entre praticiens du développement, principalement du Sud.

44. **M. Aboutahir** (Maroc), parlant au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le

Groupe des 77 et la Chine ont toujours accordé une importance fondamentale à la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement. L'adoption, en 1978, du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement a témoigné du désir des États de promouvoir la coopération technique entre États en développement, en tant que complément à la coopération traditionnelle Nord-Sud. Ceci a marqué le début d'une nouvelle phase de coopération et a fourni un mécanisme bien défini de mise en œuvre et de suivi.

45. Comme le Groupe des 77 et la Chine l'ont déjà indiqué, le Plan d'action de Buenos Aires et le Programme d'action de La Havane sont tout à fait particuliers. Tous les deux contiennent des mécanismes précis d'appui, de suivi et d'examen et prévoient un calendrier précis de mise en œuvre. L'expérience des 25 dernières années a fait apparaître un certain nombre de questions concernant entre autres le financement de la coopération Sud-Sud. Il importe maintenant de trouver des modalités administratives appropriées en vue de mobiliser efficacement les ressources des organisations et des institutions financières internationales en faveur des activités et programmes de coopération et pour énoncer une stratégie commune de coopération économique, régionale et sous-régionale.

46. Le Groupe des 77 et la Chine sont heureux que le Groupe spécial se soit acquitté avec succès de son mandat, en réagissant comme il convient aux nouveaux besoins et défis du développement. Ils se félicitent de la décision prise par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement d'introduire une réunion intersessions du bureau du Comité en vue de faciliter la coordination. Cette décision reflète une volonté politique et la détermination de maintenir un appui en faveur des objectifs de la coopération Sud-Sud.

47. Une nouvelle conception de la coopération Sud-Sud pourrait stimuler des réponses plus substantielles aux besoins spécifiques des pays en développement et en particulier des groupes les plus vulnérables. Eu égard à l'accroissement des complémentarités entre pays en développement, la promotion de la coopération technique est encore plus urgente actuellement qu'elle ne l'était il y a 25 ans. Il importe de faire bien davantage en termes de mécanismes triangulaires, d'impulsion et d'évaluation

des efforts potentiels de coopération avant leur mise en œuvre. Les projets doivent fournir des avantages mutuels et être économiquement viables. En outre, l'affectation des ressources par les pays qui jouent un rôle essentiel doit être démultipliée par une assistance accrue des donateurs en vue d'augmenter l'ampleur et les incidences des programmes pertinents. La coopération triangulaire renforce le sentiment de maîtrise, abaisse les coûts d'élaboration des programmes et renforce les partenariats entre pays en développement d'une part et pays développés de l'autre.

48. À cet égard, le PNUD et le Groupe spécial ont joué un rôle remarquable. Il y a lieu de se féliciter que les organismes et institutions des Nations Unies aient mis l'accent sur un certain nombre de problèmes stratégiques préoccupant un grand nombre de pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine, soulignant la nécessité de renforcer le Groupe spécial en tant que coordonnateur de la coopération Sud-Sud, estiment que ses activités et programmes doivent être considérés comme faisant partie intégrante de la politique de développement du PNUD et du système des Nations Unies. Évoquant l'obstacle que constitue le manque de ressources, l'intervenant espère que davantage de moyens financiers pourront être mobilisés, notamment par le biais de mécanismes nouveaux et novateurs.

49. Le Groupe des 77 et la Chine sont certains que les débats de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir en décembre 2003, permettront de faire progresser les objectifs et initiatives de coopération, éléments indispensables d'une stratégie plus vaste de coopération internationale pour le développement. La Conférence doit axer ses travaux sur la mise en œuvre de priorités déterminées et isoler un certain nombre d'éléments spécifiques aux fins de mise en œuvre. Elle devrait offrir aux pays en développement la possibilité d'appliquer concrètement des décisions déjà prises lors de grandes conférences et sommets. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine comptent sur les apports et la contribution inestimable des pays développés.

50. L'intervenant réaffirme la nécessité de proclamer une décennie de la coopération Sud-Sud afin de sensibiliser à l'importance de cette coopération, dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Le Groupe des 77 et la Chine accordent une haute priorité à l'intégration accrue de la coopération

économique entre pays en développement et de la coopération technique entre pays en développement ainsi qu'au renforcement des mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux. Ils recherchent également un rôle accru des partenaires du secteur privé. Conscient du potentiel immense de la coopération Sud-Sud en tant que moteur de la croissance économique mondiale et du progrès social, le Groupe est déterminé à exploiter pleinement ses avantages au bénéfice de tous.

51. La Conférence de haut niveau insufflera vigueur et dynamisme dans des secteurs d'importance stratégique et le Groupe des 77 et la Chine escomptent faire participer des partenaires du monde développé à un nouveau partenariat.

52. **M. Bernardini** (Italie) parlant au nom des États membres de l'Union européenne, des États ayant déposé une demande d'accession, à savoir : Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, des pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie ainsi que du Liechtenstein qui est membre de l'Association européenne de libre échange, dit qu'une coopération plus étroite entre l'Union européenne et le système des Nations Unies aiderait à atteindre les objectifs du Millénaire. L'appui à la coopération Sud-Sud a un rang élevé de priorité à cet égard, car une coopération accrue entre pays en développement constituera un mécanisme essentiel dans de nombreux secteurs de développement. Le rapport du Secrétaire général montre que plusieurs pays en développement réalisent déjà de vigoureux programmes Sud-Sud. Une intégration régionale entre pays en développement offre également un appui crucial aux fins des programmes de développement nationaux en aidant à surmonter les problèmes auxquels se heurtent des économies à petite échelle, en accélérant leur développement et leur participation dans l'économie mondiale.

53. L'Union européenne a fourni un appui substantiel et accru à la coopération Sud-Sud, sous la forme d'activités opérationnelles mais la responsabilité principale incombe aux pays en développement eux-mêmes; la communauté internationale peut jouer un rôle complémentaire important et l'Union européenne demeurera un partenaire fiable à cet égard. Elle se félicite de la Conférence de Marrakech et prêtera une attention soutenue à ses conclusions. Toutefois, l'Union européenne ne participera pas à la

Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement; étant donné que les fonds et programmes des Nations Unies ont un cadre de financement pluriannuel, il faudrait abandonner la pratique consistant à organiser de telles conférences.

54. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe), parlant en qualité de président du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, dit que le bureau du Comité a continué à œuvrer avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement. Il conviendrait de donner suite sans retard aux résolutions adoptées lors de la précédente session du Comité de haut niveau, même si elles nécessitent des ajustements.

55. La coopération Sud-Sud pourrait devenir un complément viable de la coopération traditionnelle entre le Nord et le Sud. Il est encourageant de noter que les pays développés sont de plus en plus enclins à envisager une coopération triangulaire, associant des compétences mises au point dans le Sud avec des ressources du Nord. Pour que la coopération Sud-Sud s'étende, il importe que les pays en développement eux-mêmes prennent des engagements financiers et l'intervenant espère que ces pays feront de nouvelles annonces de contribution.

56. **M. Gong** Tingrong (Chine) est satisfait que la coopération économique et technique entre pays en développement ait attiré l'intérêt d'un nombre croissant de pays et d'organisations internationales. Il convient de ne ménager aucun effort pour favoriser les activités promotionnelles en vue de sensibiliser le public et d'appuyer la coopération Sud-Sud. L'intervenant espère que toutes les parties continueront à prendre des mesures en vue de résoudre des problèmes urgents, tels que celui de la fourniture de ressources financières et de renforcer la coopération triangulaire.

57. La Chine a toujours accordé une grande importance à la coopération économique et technique entre pays en développement et a participé activement à de telles activités. Chaque année, elle a alloué des fonds spéciaux à la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays en développement. La priorité a été accordée au commerce et aux investissements, en particulier avec les pays en développement de la région. L'intervenant souligne la participation de la Chine au niveau international et

notamment l'activité intensive qu'elle déploie dans les domaines de l'économie, du commerce et des investissements de concert avec d'autres pays en développement, en particulier en Afrique.

58. **Mme Navarro Barro** (Cuba) dit que la coopération entre pays en développement est devenue nécessaire parce que leur développement économique et social a été entravé en conséquence de l'exclusion et de la marginalisation causées par la mondialisation néolibérale. Toutefois, la coopération économique et technique entre pays en développement ne doit jamais remplacer la coopération Nord-Sud, fondée sur des responsabilités communes mais différenciées, qui est avantageuse aussi bien pour les pays industrialisés que pour les pays en développement.

59. Dans la déclaration adoptée lors du Sommet du Sud tenu à La Havane en 2000 (A/55/74), les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement ont souligné l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que mécanisme essentiel pour la promotion de la croissance économique durable et du développement durable et se sont engagés à surmonter les obstacles à cette coopération. En conséquence, ils ont adopté le Programme d'action de La Havane et établi des projets de coopération dans plusieurs domaines. Les résultats du Sommet de La Havane seront examinés lors de la prochaine conférence pour la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Marrakech en décembre 2003. Les pays en développement ont pu mettre en œuvre avec succès un certain nombre d'initiatives, en dépit du manque de ressources et d'un appui financier des donateurs.

60. Pour démontrer sa solidarité avec le tiers-monde et malgré sa pauvreté et la guerre économique, commerciale et financière dont elle est l'objet depuis plus de quarante ans, Cuba a continué à offrir une assistance aux pays en développement. À l'heure actuelle, 6 836 Cubains oeuvrent dans 103 pays, essentiellement dans les domaines de la santé, du sport et de l'enseignement. Vingt-cinq mille médecins cubains ont offert leurs services dans un grand nombre de pays en développement. Plus récemment, Cuba a coopéré avec des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes dans un programme d'ensemble concernant les soins de santé, portant notamment sur la formation et la valorisation des ressources humaines, la prévention du VIH/sida et des services consultatifs techniques. Cuba accorde une grande importance à la valorisation des ressources humaines dans les pays en

développement, ce qu'illustre le nombre considérable de jeunes originaires de régions différentes qui ont été diplômés à l'issue d'un enseignement à Cuba, depuis 1961. L'École latino-américaine de médecine qui vient d'être créée forme actuellement 6 000 jeunes de 24 pays, essentiellement latino-américains.

61. Cuba coopère également avec des programmes multilatéraux, dont ceux réalisés par les Volontaires des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé. Cuba coopère à la lutte contre le VIH/sida en envoyant des médecins, des professeurs, des enseignants, des psychologues et d'autres spécialistes ainsi que du matériel, des trousse de diagnostic et des médicaments antirétroviraux dans les régions qui en ont besoin. L'appui de la communauté internationale est nécessaire pour aider à mobiliser les ressources voulues.

62. L'Organisation des Nations Unies fournit un cadre multilatéral approprié pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Elle doit donc axer ses activités opérationnelles à cette fin, compte dûment tenu des principes et procédures établis, sans préjudice pour les rares ressources allouées à ses activités. Il convient de s'employer à diffuser des renseignements sur les ressources disponibles dans les pays du Sud et sur les besoins de ces pays, ainsi que sur les possibilités de coopération. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a un rôle essentiel à jouer à cet égard. On pourrait faire bien davantage si la communauté internationale réalisait un effort concerté et déterminé et si les donateurs effectuaient des engagements financiers substantiels.

63. **M. Kenyora** (Kenya) dit que le renforcement et l'utilisation des mécanismes adéquats de partage de l'information sont essentiels pour la promotion effective de la coopération entre pays en développement. À cet égard, il se félicite des efforts déployés par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement en vue de fournir des renseignements dans le cadre du programme Web Information for Development (WIDE).

64. Les pays en développement restent marginalisés dans les domaines du commerce, des finances et du progrès technique. Toutefois, ils disposent de nombreux types de ressources et de données

d'expérience qui pourraient être partagés de manière économique. Les principaux pays en développement ont joué un rôle important dans la promotion de la coopération technique entre pays en développement. La coopération Sud-Sud pourrait être très nettement améliorée si les efforts des pays en développement les plus importants étaient complétés par des ressources accrues des partenaires de développement. La coopération triangulaire dans le cadre de la coopération Sud-Sud est également un fait positif aux niveaux sous-régional, régional et intrarégional et doit être encouragée.

65. Les efforts d'intégration régionale et sous-régionale ont largement contribué à la promotion de la coopération Sud-Sud. Étant donné que les pays en développement considèrent qu'il est de plus en plus difficile d'accéder aux débouchés des pays développés, il est nécessaire de renforcer la coopération sous-régionale, régionale et intrarégionale. Des initiatives telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe ont rehaussé la coopération économique et technique entre pays membres. Le lancement, en 2002, de l'Union africaine et la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique accroîtront encore la coopération entre pays africains.

66. Le Kenya a contribué à la coopération technique entre pays en développement et en a bénéficié. Il reconnaît également l'importance d'associer le secteur privé et la société civile à l'élaboration de politiques de coopération technique entre pays en développement, sur les plans théorique et opérationnel.

67. **M. Al-Haddad** (Yémen) dit que le Yémen accorde une grande importance à la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui se tiendra à Marrakech, en particulier parce qu'elle tirera parti des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement durable, et notamment sur les propositions concernant l'aide publique au développement et les engagements pris s'agissant des accords de coopération économique et technique dans les pays en développement. Le Sud s'est adressé au Nord dans un effort visant à renforcer la collaboration et à accroître la coopération entre Nord et Sud. Toutefois, la réponse du Nord n'a pas été à la mesure des espérances et doit être renforcée.

68. La coopération Sud-Sud n'a pas encore atteint un niveau correspondant aux engagements pris et aux déclarations faites lors des divers sommets et conférences internationaux. Il incombe au premier chef aux pays en développement les plus vigoureux et les plus avancés de contribuer matériellement à cette coopération. Le secteur privé doit également être encouragé à jouer un rôle accru.

69. Le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées, ainsi que les commissions régionales ont joué un rôle positif en matière de promotion de la coopération technique entre pays en développement. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que cette coopération soit concrétisée dans les projets adoptés par l'Organisation des Nations Unies. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement joue également un rôle important, grâce à ses bases de données et aux enquêtes qu'elle réalise sur les relations commerciales et l'intégration économique dans les pays en développement.

70. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur la sensibilisation du public et le renforcement de l'appui à la coopération Sud-Sud (A/58/345), il est de fait important de sensibiliser davantage le public à cette coopération. La délégation kényenne s'associe à la proposition du Secrétaire général tendant à proclamer une Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et une Décennie internationale de la coopération Sud-Sud.

71. **M. Belkas** (Algérie) dit que les activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies ont joué un rôle important dans la promotion de la coopération Sud-Sud. La position du Groupe des 77 et de la Chine à cet égard a été renforcée par les conclusions de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha, par celles de la Conférence internationale sur le financement du développement, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que du Sommet Sud-Sud tenu à La Havane en avril 2000. La Conférence sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir à Marrakech renforcera encore la coopération Sud-Sud.

72. La délégation algérienne note avec satisfaction les efforts déployés par les divers programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies en vue de

promouvoir la coopération Sud-Sud, tout en faisant en sorte que ces activités aient une portée multilatérale, soient impartiales et universelles et respectent la souveraineté des États intéressés. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD doit être renforcé et les ressources nécessaires doivent être mises à sa disposition.

73. Bien que la coopération Sud-Sud soit de portée mondiale, les programmes régionaux et sous-régionaux sont particulièrement importants pour le Groupe des 77 et la Chine. Nombreux sont les arrangements d'intégration régionale en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Ainsi, en Afrique, l'Union africaine ouvrira dans l'avenir un vaste débouché pour le continent. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est un excellent exemple de coopération Sud-Sud et également de coopération triangulaire associant les pays d'Afrique et d'autres groupes régionaux dans d'autres continents.

74. Les pays en développement ont enregistré d'importants progrès dans la promotion de la coopération Sud-Sud dans les domaines du commerce international, des flux d'investissements et de l'assistance technique. Toutefois, ils ont encore besoin d'une assistance bilatérale et multilatérale sous forme d'aide financière, de compétence technique et de valorisation des ressources humaines. Des ressources supplémentaires doivent être affectées au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement.

75. La délégation algérienne souscrit à la proposition du Secrétaire général tendant à proclamer une journée des Nations Unies ou une décennie internationale de la coopération Sud-Sud (A/58/345, par. 29).

76. **M. Omene** (Nigeria) s'associe à l'appel lancé en faveur du renforcement du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement (A/58/204, par. 10). La création de l'Union africaine et le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique renforcera l'intégration effective de l'Afrique dans le système international. Sur le plan sous-régional, divers groupements continuent à oeuvrer en faveur de la coopération et de l'intégration. En Afrique de l'Ouest, les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont intensifié leurs efforts; tel a été

notamment le cas dans le contexte de l'Accord de partenariat entre l'Union européenne et la CEDEAO qui fera prochainement l'objet de négociations. Le Nigeria contribue à ces efforts sur le plan sous-régional, dans le cadre de la filière rapide de la CEDEAO en matière d'intégration, ainsi que sur le plan régional, par sa participation active au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la promotion de ce partenariat.

77. En outre, le Nigeria a continué à mettre en œuvre son programme d'assistance technique, dans le cadre duquel des ressortissants nigériens dotés de compétences particulières en médecine, droit, enseignement, ingénierie et autres disciplines ont été détachés dans plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pour promouvoir la coopération Sud-Sud. En outre, le Nigeria a constitué des commissions conjointes bilatérales avec de nombreux pays en développement pour fournir et recevoir une assistance technique.

78. La création du Fonds nigérian de coopération technique en 2001 et la réduction correspondante de 4 à 2 % du taux d'intérêt sur les prêts du Fonds administré par la Banque africaine de développement manifestent à l'évidence l'attachement du Nigeria à la coopération Sud-Sud.

79. Le Nigeria apprécie l'assistance fournie par le PNUD et d'autres organismes appartenant ou non au système des Nations Unies ainsi que par les pays développés, en particulier dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, de la recherche et du renforcement des capacités institutionnelles. Toutefois, il est urgent que la communauté internationale étudie sérieusement le problème posé par la médiocre part des échanges internationaux qui échoit aux pays en développement, compte particulièrement tenu du fait que les pays en développement autres que ceux d'Asie ne représentent que 8 % des exportations mondiales. Il faut s'attacher à promouvoir davantage d'échanges entre pays en développement.

80. Cancún a tristement rappelé la complexité et la difficulté des échanges internationaux. S'il est souhaitable de reprendre à Genève le cycle de négociations de Doha, le Nigeria est fermement convaincu que la solution doit être d'ordre politique, compte tenu de l'impasse de Cancún.

81. Le tableau des investissements et des courants de capitaux est peut-être encore plus inquiétant, compte tenu de la tendance au déclin des flux de capitaux à destination des pays en développement notée dans le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/58/319). Le Sud continuera d'avoir besoin d'investissements et de courants de capitaux venus du Nord pour son développement et cela permettra au Sud de promouvoir la coopération entre pays en développement.

82. Il convient également d'accorder une attention prioritaire à l'élimination du fossé numérique entre pays développés et pays en développement. Il conviendrait d'accroître les efforts dans ce domaine, en prêtant une attention particulière à l'Afrique. La coopération Sud-Sud serait énormément stimulée si les capacités des pays en développement en matière de techniques de l'information et des communications étaient renforcées. À cet égard, la délégation nigérienne se félicite des réalisations du Centre régional de coopération pour l'informatisation de la ville de Shanghai (Chine), évoquées par le Secrétaire général au paragraphe 62 de son rapport A/58/319.

83. Le Nigeria appuie vigoureusement les recommandations du Secrétaire général concernant la proclamation d'une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui serait célébrée chaque année le 12 septembre et la proclamation d'une décennie internationale de la coopération Sud-Sud, qui débiterait en 2005 et s'achèverait en 2015.

84. **M. Chaimongkol** (Thaïlande) dit que la Thaïlande accorde une grande importance à la coopération Sud-Sud et joue un rôle actif dans divers mécanismes de coopération régionale et sous-régionale en Asie. La Thaïlande vient de lancer une nouvelle initiative, la Stratégie de coopération économique, avec ses voisins immédiats, le Cambodge, la Laos et le Myanmar, en vue de promouvoir le développement durable de la sous-région. Le réseau Internet concernant l'agriculture lancé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en Indonésie est un bon exemple de la coopération qui associe le secteur privé des pays développés.

85. La Thaïlande encourage le système des Nations Unies à aider les pays en développement dans les domaines de la coopération monétaire et financière, compte tenu du fait que la mondialisation les a rendus particulièrement vulnérables. La Thaïlande et de

nombreux pays d'Asie ont participé activement à l'initiative de développement du marché des obligations en Asie. Le Fonds pour le marché obligataire asiatique a été lancé à Bangkok le 2 juin 2003; cette initiative devrait fournir une autre source d'investissements pour les partenaires n'appartenant pas à la région asiatique et contribuer à la stabilité des marchés financiers mondiaux.

86. La Thaïlande encourage également l'utilisation intégrale des techniques de pointe en matière d'information et de communication, pour appuyer la coopération Sud-Sud. À cet égard, elle félicite le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement du PNUD de l'initiative qu'il a prise en établissant le Web Information for Development (WIDE). La Thaïlande espère que ce site Web sera pleinement mis à profit par tous les intéressés.

87. La Thaïlande souscrit sans réserve à la recommandation du Secrétaire général tendant à proclamer une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et une décennie internationale de la coopération Sud-Sud.

88. **Mme Freudenschüss-Reichl** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) dit que l'ONUDI aide à renforcer la coopération Sud-Sud en favorisant des activités telles que le renforcement et la modernisation des capacités industrielles, l'accroissement et l'amélioration des réseaux de communication et d'information, l'amélioration des capacités d'absorption, d'adaptation et de diffusion des techniques et des compétences, l'amélioration de la capacité de production du secteur manufacturier, l'introduction de normes écologiques dans le secteur de production, l'introduction de systèmes de contrôle de la qualité et de normalisation dans le secteur de la production; par ailleurs, l'ONUDI aide à promouvoir

les exportations, ainsi que la coopération régionale et l'intégration et la constitution de partenariats.

89. Tous les projets de l'ONUDI concernant la coopération technique entre pays en développement sont fondés sur l'hypothèse que des compétences techniques ou pratiques doivent provenir d'un pays en développement ou être disponibles dans un tel pays, que les projets doivent comprendre au moins deux pays en développement, et au moins un des éléments doit viser à promouvoir la coopération Sud-Sud et que les pays du Sud bénéficiant des projets doivent se familiariser avec les données d'expérience et les techniques appliquées dans un autre pays du Sud.

90. Le Forum mondial sur les biotechnologies qui doit se tenir au Chili en 2004 est une initiative de l'ONUDI. L'ONUDI a entrepris une série de réunions régionales pour se préparer au Forum et attend avec intérêt cette manifestation.

91. Pour terminer, l'intervenante souligne que l'ONUDI est fermement convaincue que la coopération Sud-Sud aux niveaux sous-régional, régional et interrégional est essentielle à la promotion du développement industriel durable. Cette coopération permet de relier les particuliers et les entreprises dans les pays en développement et aide à attirer les investissements nationaux et étrangers aux fins du renforcement et de la modernisation des capacités de production, ce qui accroît la position concurrentielle du secteur manufacturier des pays en développement.

*La séance est levée à 18 h 15.*